

Motion 1709

pour des logements d'étudiant-e-s au 32, chemin des Maisonnettes à Lancy

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant que :

- l'Etat de Genève est propriétaire d'une maison pour étudiant-e-s au 32, chemin des Maisonnettes ;
- le locataire – l'Institut Florimont – a remis son bail en août dernier ;
- le manque de logements pour les étudiant-e-s est considérable à Genève ;
- cet immeuble, en rez-de-chaussée plus 3 étages, contenant cuisine, salle à manger et 25 chambres, pourrait permettre de loger environ 25 personnes en logements collectifs ;
- le lieu en question est vide ;
- l'Etat ne semble pas avoir de projets de densification et de construction sur cette parcelle,

invite le Conseil d'Etat

à loger rapidement dans cet immeuble des jeunes et des étudiant-e-s en logements collectifs.